

Décision

Générale

colonial

Décision n° 418/GNA mise à la retraite et radiation des contrôles (G.N.A.).

n° 418/GNA

Ministère
HAUT-COMMISSARIATDate de publication
22 mai 1970Numéro JO
n° 11 du 10/06/1970Date du numéro
10 juin 1970

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le sergent-chef Houssein Aden, n° matricule 2212, du D.C.S. à Djibouti, arrivant en fin de contrat le 17 juin 1970, sera mis à la-retraite et rayé des contrôles du Corps à compter du 18 juin 1970. Art. 2. — Totalisant 21 ans de services effectifs au Groupement Nomade Autonome du TF.A.I l'intéressé peut prétendre À une allocation viagère qui sera déterminée par les soins du service des finances du territoire Art. 3. — Il sera aligné en solde, vivres et indemnités jusqu'au 17 juin 1970 inclus par les soins du D.C.S. à Djibouti. Il recevra le certificat de bonne conduite.